

SOCIÉTÉ DE DENEK-MADEN (TURQUIE) participation du [Laurium grec](#). plomb argentifère

Société de Denek-Maden
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 avril 1907)

Cette société a été fondée le 18 février 1907, au capital de 2 millions de francs, divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune dont 8.800 d'apports. Elle a pour objet l'exploitation de gisements de minerais de plomb à Denek-Maden (Asie-Mineure) ; son siège social est à Paris, 22, rue Saint-Augustin, et le président du conseil est M. Paul Escudier.

Turquie
Société de Denek-Maden
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mai 1907)

On annonce pour mercredi l'introduction des actions de cette compagnie sur le marché en banque. Voici, d'après un de nos confrères, les renseignements relatifs à cette affaire.

La Société de Denek-Maden, fondée au capital de deux millions de francs divisé en vingt mille actions de cent francs chacune, a pour objet l'exploitation de gisements de plomb argentière découverts dans la province d'Angora (Asie-Mineure).

Sur les 20.000 actions formant le capital social, 3.800 entièrement libérées ont été attribuées aux apporteurs qui avaient obtenu le bénéfice des décrets de concession des propriétés et effectué les travaux de recherches pour en prouver la minéralisation ; les autres 11.200 actions ont été souscrites en espèces.

Il a été créé en outre 10.000 parts de fondateur donnant droit à 40 % des bénéfices restant disponibles après attribution d'un intérêt de 6 % aux actions et les prélèvements usuels pour la réserve légale et pantières administratifs.

Les gisements de Denek-Maden sont situés en Asie-Mineure, près du village du même nom, qui est une sous-préfecture dépendant, du villages d'Angora.

Ce chef-lieu de province est relié au Bosphore par un chemin de fer de 578 kilomètres. Une bonne route de 120 kilomètres conduit d'Angora à la mine. On est en train de construire une nouvelle route qui raccourcira cette distance de 40 kilomètres dès que le gouvernement ottoman aura établi un pont sur le fleuve Kisil-Irmack.

Le domaine social s'étend sur une surface de 314 hectares et l'on constate dans tout ce périmètre de nombreuses manifestations de travaux anciens dont l'importance est attestée par la présence de quantités considérables de scories.

Les travaux de recherches poussés plus activement en 1905 et en 1906 ont abouti à la démonstration concluante d'une généralisation satisfaisante. Le filon se présente avec une puissance de plus de deux mètres de galène à peu près massive tenant 65 % de plomb, 1.385 grammes d'argent par tonne de plomb et 2 grammes d'or. Des triages effectués dans cette généralisation en ont reconnu la continuité. Il y a lieu d'ailleurs d'espérer qu'à mesure que les travaux avanceront en profondeur l'épaisseur du minerai ira en augmentant.

Les prévisions industrielles relatives au fonctionnement ultérieur des exploitations prennent domine base du régime économique de l'avenir une production mensuelle de 200 tonnes de galène par scheidage et d'une même quantité de galène d'enrichissement obtenue par préparation mécanique, soit au total 400 tonnes par mois.

Dans ces conditions le prix de revient de la tonne s'établira comme suit (Fr.) :

Frais d'exploitation	70
Transports	70
Divers: frais généraux, redevances, etc.	20
Fret	12
Total	172

La valeur du minerai moyen au cours de 16 liv. sterling pour le plomb pouvant être estimée à 315 francs, le bénéfice ressortirait en chiffre rond à 140 francs par tonne, soit, pour une production annuelle de 4.500 tonnes, à environ 600.000 francs.

Ce chiffre peut d'ailleurs être considéré comme un minimum. Il sera susceptible en effet d'être augmenté pour les raisons suivantes :

1° La hausse des cours du plomb lequel vaut actuellement-20 liv. st. accroîtra le bénéfice calculé ci-dessus par la base de 18 liv. st.

2° La production pourra dépasser ultérieurement le chiffre de 400 tonnes prévu mensuellement.

3° Enfin l'installation projetée d'une fonderie à la mine permettrait un bénéfice supplémentaire de 20 francs par tonne.

Quoi qu'il en soit et en s'en tenant au chiffre de 600.000 francs, ce bénéfice réparti conformément aux stipulations statutaires donnerait les attributions suivantes :

Réserve légale, 5 % du bénéfice	30.000
Intérêt de 6 % aux actions	120.000
Tantièmes, 10 % du surplus	45.000
Actionnaires 60 % du reliquat	243.000
Parts de fondateur, 40 %	162.000
Total égal	600.000

Les actions Denek-Maden pourraient ainsi 363.000 francs au total, soit 18 francs pour chacune d'elles et les parts au porteur un dividende de 16 francs.

Ajoutons que le conseil d'administration de la Société Denek-Maden est composé de MM. Paul Escudier, ancien président du conseil municipal de Paris, président ; baron

Jules de Catelin ¹, ingénieur ; M. D. S. Sgouta ², M. Zarifi, banquier à Constantinople, M. J. Gateral, à Constantinople.

Conformément à la loi du 30 janvier 1907. la notice sur cette Société a paru au *Bulletin annexe du Journal officiel* du 25 mars 1907.

Turquie
Société de Denek-Maden
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 juin 1909)

Sous la direction de M. Vassiliadi, cette exploitation de plomb argentifère située en Asie Mineure s'est développée normalement. On a installé une petite laverie qui a été mise en marche en mars dernier.

La production pendant l'exercice écoulé, s'est élevée à 115 tonnes de galène 1^{re}, 325 tonnes de galène 2^e, 120 tonnes de carbonate de plomb ; ce dernier minerai donne à l'analyse 40,10 % de plomb, 700 grammes d'argent par tonne de minerai, et 1.475 grammes d'argent par tonne de plomb.

Malgré cela, l'exercice s'est clôturé avec une perte de 65.995 francs.

M. J. de Catelin, administrateur démissionnaire, a été remplacé par M. Émile Roux, ingénieur civil des mines.

DENEK-MADEN
(*Le Petit Bleu*, 19 février 1913)

Cette société en est à envisager sa dissolution anticipée après avoir subi plus de 350.000 francs de perte dans son exploitation, sans avoir pu réaliser entièrement son augmentation de capital.

Il y a quelque dix ans que cette société fut constituée au capital de 2 millions de francs en 20.000 actions de 100 fr. nominal et que les émetteurs écoulaient à la faveur de l'introduction de ces actions sur le marché en banque, avec une majoration de 50 %. De plus, on faisait entrevoir la distribution d'un dividende « mathématique » du 18 %, car une société ayant à sa tête un conseil d'administration aussi choisi que celui qui devait la diriger ne pouvait faire moins. Ne comprenait-il pas : M. Escudier, ancien président du conseil municipal de Paris, ainsi que MM. le baron J. de Catelin, ingénieur, D. Sgouta, Zarifi, banquier et J. Gateral ; les deux derniers de ces administrateurs résidaient à Constantinople.

Depuis, on a pu constater que les cours de ces bonnes actions placées dans le public à 150 fr. et même au-dessus ont petit à petit diminués, puis tout, naturellement se sont trouvés remplacés par une ligne pointillée.

C'est que, hélas, le premier exercice pour lequel on espérait réaliser 600.000 francs de bénéfices, n'en avait réalisé que 3.342 fr. et que le second avait donné comme gain, une perte de 66.000 fr. Ce n'était pas gai vraiment : mais ce devint tout à fait navrant pour les actionnaires lorsqu'ils virent la perte q'aggraver pour l'exercice 1909-1910. Elle atteignait alors 170.000 fr. environ et la campagne de 1911 aggravait encore ce déficit en l'élevant au-dessus de 350.000 fr.

¹ Jules de Catelin (1854-1938) : ingénieur des mines de l'École des mines de Saint-Étienne. Ingénieur en chef des mines du Laurium français (Grèce) et administrateur des Mines de Balia-Kaïdin et de Cassandra (Turquie). Président d'[Asphalte et pétrole](#) (1923). Voir encadré.

² Représentant à Paris du Laurium grec.

La guerre turco-balkanique survenant, l'exploitation dut être interrompue et maintenant, les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire avec l'ordre du jour suivant : « Décision à prendre à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu ou non de prononcer la dissolution de la société ».

À l'époque de l'introduction des titres de cette entreprise, quelques journaux indépendants avaient mis le public en garde contre une affaire qui, dans son conseil, avait des personnalités turques ayant à leur tête une personnalité très parisienne : c'est vrai, mais cette dernière qualité ne pouvait suffire à la doter des qualités techniques indispensables pour conduire une exploitation minière, située de plus, aussi loin.

Les résultats sont là malheureusement, et comme les fonds de roulement font complètement défaut, malgré une augmentation de capital de 2 à 2 1/2 millions, votée dans le courant de l'été 1911 mais qui, d'ailleurs, n'a pu être que partiellement réalisée, l'entrain manquant complètement, les fonds ne rentrèrent que jusqu'à concurrence de 200.000 fr.

Il fallut un moment, devant la réalité, envisager la dissolution, mais, M. Sgouta, maintenant président du conseil d'administration, pensant qu'il serait possible de tenter à la fin de la guerre actuelle, de réaliser le solde de l'augmentation de capital, soit les 300.000 fr. qui manquent. Les bons actionnaires qui courent après leur argent ont naturellement décidé qu'il serait fait ainsi.

Ces derniers 300.000 fr. sauveront-ils Denek-Maden ? La question se pose mais ne peut se résoudre en présence des résultats du passé qui sont un peu trop au-dessous des prévisions du début.

Un journal de quelque autorité publiait en 1907 les lignes suivantes :

Pour nous résumer, il convient d'attendre que la période de publicité, dirigée par M. Fort, soit terminée pour connaître les avis sincères sur Denck Maden : jusque là, il est probable que les cours seront soutenus par les notes élogieuses. Si tant est que les capitaux soient tellement anxieux de placement et que quelques capitalistes soient tentés de mettre des actions Denek-Maden en portefeuille, ils ne risquent pas grand-chose à attendre quelques mois.
